

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 23 avril 2012

Date de convocation 17/04/2012
Date d'affichage 17/04/2012
Nombre de conseillers
En exercice : 9
Présents 6
Votants 6

L'an deux mille douze, le vingt trois avril à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François LAMOTTE, Maire
Étaient Présents : MM Jean-François LAMOTTE – MM Jean-François LAHAYE – Patrice LECESNE Adjoint – Sylvain LACOUR - Marylène GUIFFARD – Florence LOHIER (arrivée à 22 h 25 pour le dernier sujet)

Absents excusés : MM Bernard CHARDOT – Jean-Noël PONS

Secrétaire de séance : Mme Françoise TRAVERT

Délibération n° 2012 – 8
Accompagnement à la scolarité

Vu, la délibération n° 2011 – 6 ayant pour objet l'accompagnement à la scolarité,
Vu, la convention de partenariat établie le 1^{er} juillet 2011 entre l'association Canton Jeunes et la commune de HELLEVILLE,
Considérant que cette association fournit une prestation d'animation à la garderie périscolaire depuis le 6 février 2012,

Le Conseil Municipal :

- approuve, à l'unanimité des membres présents, les avenants à la convention relatifs à l'animation de l'accompagnement à la scolarité en date du 3 février 2012 et 30 mars 2012.
- Autorise le maire à prolonger cette prestation d'animation à la garderie périscolaire, si besoin
- Charge le maire de transmettre ces avenants à la commune de Héauville, pour approbation
- Autorise le maire à signer l'ensemble des avenants et toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Délibération n° 2012- 9
Adhésion à l'association des Maires Ruraux

Mr le Maire donne lecture du courrier de l'association des Maires Ruraux de la Manche sollicitant l'adhésion de la commune de Helleville à l'association départementale et nationale pour l'année 2012.

Le Conseil municipal donne son accord et autorise le maire à verser la cotisation annuelle de 100 €

Délibération n° 2012 – 10
Subventions

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 23 avril 2012

- APE Collège de Flamanville : 50 €
- APE RPI Héauville Helleville : 150 €
- Association des Personnes âgées du pays de la Diélette : 80 €
- Association « Bouger à Helleville » : 150 €
- Association « A2H » : 150 €
- Association « Anciens Combattants » : 70 €
- Radio Flam : 80 €
- Société de Chasse : 70 €
- AFM Téléthon : 50 €
- CCAS Helleville : 500 €

Soit un total de 1350 €

Délibération n° 2012-11

Fonds d'aide aux jeunes

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de ne pas adhérer au fonds d'aide aux jeunes. Les demandes des personnes de Helleville en difficulté seront étudiées par le CCAS.

Délibération n° 2012 - 12

Fonds de solidarité pour le logement

Le Conseil municipal décide de ne pas adhérer au fonds de solidarité pour le logement. Les éventuelles demandes seront étudiées par le CCAS.

Délibération n° 2012 - 13

Carte communale / amortissement

Le Maire informe le conseil municipal que les dépenses concernant la carte communale d'un montant de 8 226.13 € figurent à l'état de l'actif aux numéros d'inventaire 10, 11 et 12. Après débat, le conseil municipal décide d'effectuer l'amortissement de ces dépenses sur 4 années à raison de 2 056.53 euros par an.

Délibération n° 2012 – 14

Accessibilité cimetière

Considérant qu'il est nécessaire de rendre l'entrée du cimetière et de l'église accessible aux personnes à mobilité réduite,

Considérant que ces travaux entrent dans le cadre du plan de mise en accessibilité des espaces publics,

Le conseil municipal :

- approuve la réalisation de travaux à l'accès existant et d'aménagements de l'espace jusqu'au portail de l'église.
- Accepte le devis de Mr Norbert Vantomme domicilié à Helleville d'un montant de 1538.57 Euros HT
- Dit que cette dépense sera payée en section investissement à l'article 2315 Divers travaux voirie
- Autorise le maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

Voirie / Chasse des conjurés

Le conseil municipal étudie un devis concernant l'aménagement du chemin rural dit chasse des conjurés (terrassement, canalisation des eaux pluviales, empierrement, Clôture).

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 23 avril 2012

Le conseil municipal laisse ce dossier à l'étude et souhaite étudier d'autres possibilités d'aménagement.

Délibération n° 2012 - 15

Voirie / Chasse du Damet

Le Maire informe le conseil municipal que des travaux doivent être effectués au chemin rural dit « chasse des monts » situé au lieu dit le Damet. Le courrier des Maîtres Laitiers est communiqué. Mr Michel Lefèvre propose de faire les travaux lui-même.

Considérant le caractère durable de cet aménagement qui répond à un besoin de service public,

Après concertation, le Conseil municipal :

- décide que le travail sera fait par une entreprise
- à la majorité, (5 voix pour et une voix pour demander un autre devis) accepte le devis de Mr Vantomme d'un montant de 1492 €HT
- Dit que cette dépense sera payée en section investissement, article 2315 chapitre 23 Divers travaux voirie.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Voirie

chasse des Vivrots

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de remblais pour le chemin rural dit chasse des Vivrots présentée par Mr Loïc Leguerrier. Le conseil refuse. Ce chemin est praticable pour les engins agricoles.

Chasse Martin

Mr Yohan Brisset demande du remblais pour le chemin rural n° 17 dit chasse Martin et plus précisément pour la partie permettant l'accès à son habitation. La commission des chemins se rendra sur place.

Curage du chemin rural situé « Les Noires Vaches »

Le conseil estime qu'il n'y a pas de besoin et décide de ne pas le faire cette année.

Arrêt de bus scolaire

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil général a accepté de décaler au lieu dit Etoupeville , l'arrêt de bus scolaire qui était situé aux Noires Vaches.

Ouverture des plis concernant les orientations d'aménagement du bourg

(Arrivée de Mme Florence Lohier)

Les deux propositions seront analysées par la DDTM et le conseil municipal reverra ce dossier lors de la prochaine réunion.

Délibération n° 2012 – 16

Garderie Périscolaire du RPI Héauville Helleville

CAF /Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse établi avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à expiration le 31 décembre 2011.

Le Conseil municipal :

- donne un avis favorable au renouvellement de ce contrat Enfance Jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2012 et pour une durée de quatre ans. Il est précisé qu'il n'y aura qu'un

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 23 avril 2012

seul document contractuel entre la CAF et les collectivités suivantes : Communauté de Communes des Pieux, communes de Bricqueboscq, Flamanville, Sotteville, Grosville, Helleville, Pierreville. Chaque collectivité demeure compétente pour les actions qu'elles ont mises en place. La garderie périscolaire du RPI Héauville Helleville reste gérée par la commune de Helleville.

- Autorise le maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Questions diverses

Demande espace jeux

Le conseil décide de revoir cette demande dans le cadre de l'aménagement du bourg.